|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| )TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale**  **CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL**  **Dix-neuvième session** 22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 6.5** |
| Présenté par: Président de la plènière  30.V.2023  **VERSION APPROUVÉE** |

**POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR:** **QUESTIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL, JURIDIQUES, DE FOND, RÉGLEMENTAIRES, FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES**

**POINT 6.5 DE L’ORDRE DU JOUR:** **ORGANES DE** **CONTRÔLE**

# EXAMEN DES RAPPORTS DES ORGANES DE CONTRÔLE



# PROJET DE RÉSOLUTION

## Projet de résolution 6.5/1 (Cg-19)

# EXAMEN DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES *[Modification rédactionnelle]*

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Ayant examiné** les rapports du Commissaire aux comptes, *[États-Unis d’Amérique]*

**Ayant pris note** avec satisfaction des travaux accomplis par le Commissaire aux comptes, *[États-Unis]* notamment:

1) Le rapport assorti de recommandations du Commissaire aux comptes, soumis conformément à l’[article 15.10 du Règlement financier](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=146) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM‑N° 15)), dans lequel le Commissaire aux comptes émet une opinion sans réserve sur les états financiers de l’OMM ([Cg-19/INF. 6.5(1a)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7bC48402F0-A6C5-4453-80E4-FA4CA11C8B99%7d&file=Cg-19-INF06-5(1a)-REPORT-EXTERNAL-AUDITOR_fr-MT.docx&action=default)),

2) Le rapport d’avancement et plan d’action de la direction concernant les recommandations émises par les auditeurs externes ([Cg-19/INF. 6.5(1b)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx)),

*[États-Unis]*

**Prie** le Secrétaire général de continuer d’appuyer les travaux du Commissaire aux comptes et de mettre en œuvre les recommandations de celui-ci *[États-Unis]* dans les meilleurs délais, tout en tenant compte des conclusions pertinentes de la quarante-troisième session du Comité consultatif pour les questions financières. *[Fédération de Russie]*

## Projet de résolution 6.5/2 (Cg-19)

**EXAMEN DU RAPPORT DU COMITÉ D’AUDIT ET DE CONTRÔLE  
*[Modification rédactionnelle]***

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Ayant examiné** le rapport de la présidente du Comité d’audit et de contrôle,

**Ayant pris note** avec satisfaction des travaux accomplis par le Comité d’audit et de contrôle, y compris le rapport de celui-ci assorti de recommandations ([Cg‑19/INF. 6.5(2)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx)),

**Prie** le Secrétaire général de continuer d’appuyer les travaux du Comité d’audit et de contrôle et de mettre en œuvre les recommandations de celui-ci dans les meilleurs délais,

**Demande** au Comité d’audit et de contrôle de faire évaluer ses performances de façon indépendante tous les trois ans en sus d’auto-évaluations régulières, et de rendre compte des résultats de ces évaluations aux Membres de l'OMM, conformément à la recommandation 6 du rapport JIU/REP/2019/6, relatif aux comités d’audit et de contrôle. *[États-Unis, Namibie et présidente du Comité d’audit et de contrôle]*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Projet de résolution 6.5/3 (Cg-19)

# EXAMEN DU RAPPORT DU BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE *[Modification rédactionnelle]* *[États-Unis]*

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Ayant examiné** le rapport du Bureau du contrôle interne,

**Ayant pris note** avec satisfaction des travaux accomplis par le Bureau du contrôle interne, y compris le rapport annuel d’activité de celui-ci, présenté conformément à l’article 13.10 du Règlement financier ([Cg-19/INF. 6.5(3)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7bE00AAD39-C9F5-4828-AF7E-899EC9292033%7d&file=Cg-19-INF06-5(3)-REPORT-OF-THE-INTERNAL-OVERSIGHT-OFFICE_fr-MT.docx&action=default)),

**Notant en outre** que:

1. Le Comité d’audit et de contrôle recommande que le Bureau du contrôle interne dispose de ressources suffisantes pour répondre à l'augmentation des demandes de vérification dues aux nouvelles initiatives, à la mise en place du progiciel de gestion intégré et aux travaux d'évaluation,
2. Dans son évaluation, le Bureau du contrôle interne a jugé que les procédures d’achat nécessitaient des améliorations majeures,

**Prie** le Secrétaire général:

1. De continuer de veiller à ce que le Bureau du contrôle interne dispose de ressources et d’une dotation en personnel suffisantes pour s’acquitter de son mandat;
2. De donner suite dans les meilleurs délais à toutes les recommandations issues de l’évaluation susmentionnée destinées à remédier aux lacunes concernant le respect des procédures d’achat de l’OMM, et de prêter l’attention voulue à la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens du Bureau du contrôle interne qui ont un degré de priorité moyen ou élevé.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Projet de résolution 6.5/4 (Cg-19)

# EXAMEN DU RAPPORT DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES *[Modification rédactionnelle]* *[États-Unis]*

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Ayant examiné** les rapports du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies,

**Ayant pris note** avec satisfaction des travaux accomplis par le Corps commun d'inspection,

**Rappelant** les procédures de l’OMM relatives au suivi des rapports du Corps commun d’inspection, approuvées par le Conseil exécutif ([annexe XI](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5866" \l "page=85) du paragraphe 15.1.2 du résumé général des travaux de la cinquante-quatrième session du Conseil exécutif),

**Ayant par ailleurs pris note:**

1. Avec satisfaction des travaux effectués par le Corps commun d’inspection pour améliorer les méthodes de gestion du système des Nations Unies,
2. Que, dans le rapport qu’il a publié en 2021 sur l’examen de la gestion et de l’administration de l’OMM (JIU/REP/2021/1), le Corps commun d’inspection a recommandé que le Bureau des affaires juridiques soit dissocié du Département des services de gouvernance pour éviter tout conflit d’intérêt et que, dans son rapport annuel 2022 (Cg 19/INF. 6.5(2)), le Comité d’audit et de contrôle a également invité l’OMM à revenir sur sa décision de ne pas donner suite à cette recommandation, *[États‑Unis]*

**Ayant examiné** les recommandations adressées par le Corps commun d’inspection aux organes délibérants de l’OMM depuis sa dix-huitième session, ainsi que les réponses de la direction à ces recommandations (voir le document [Cg-19/INF. 6.5(4)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx)),

**Ayant été informé** que toutes les recommandations émises par le Corps commun d’inspection ont été présentées au Comité d’audit et de contrôle, de même que les mesures proposées pour les appliquer, puis au Conseil exécutif,

**Décide** de noter *[États-Unis]* les réponses apportées aux recommandations du Corps commun d’inspection, telles qu’elles figurent dans le document [Cg-19/INF. 6.5(4)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx);

**Prie** le Secrétaire général:

1) De modifier en conséquence le rôle et les responsabilités du service juridique; *[États‑Unis]*

2) De continuer d’appuyer les travaux du Corps commun d’inspection et de tenir compte des recommandations de celui-ci conformément aux procédures établies.

Note: La présente résolution annule et remplace la [résolution 83 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=311) – Recommandations du Corps commun d’inspection.

## Projet de résolution 6.5/5 (Cg-19)

# EXAMEN DES RAPPORTS DES ORGANES DE CONTRÔLE

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Ayant examiné** les rapports du Commissaire aux comptes, de la présidente du Comité d’audit et de contrôle de l’OMM, du Bureau du contrôle interne et du Corps commun d'inspection *[Modification rédactionnelle]*,

**Notant** que la pratique actuelle, consistant à demander aux Membres d'examiner le rapport de chacune des entités de contrôle de l'OMM via un seul document contenant des décisions, peut limiter la possibilité pour les Membres de fournir des orientations adéquates sur chaque rapport au Secrétariat et aux entités concernées,

**Demande** que, dès que l'occasion se présentera, le Conseil exécutif et le Congrès reçoivent les rapports des entités de contrôle de l'OMM sous la forme de documents contenant des décisions, et non de documents d’information, accompagnés, le cas échéant, de projets de résolution, afin de permettre aux Membres de l'OMM de formuler des orientations claires et complètes. *[États-Unis, Namibie]*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_